

**CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF  
THE WORLD CULTURAL AND NATURAL HERITAGE**

**INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR THE PROTECTION  
OF THE WORLD CULTURAL AND NATURAL HERITAGE**

**Extended forty-fifth session  
Riyadh, Kingdom of Saudi Arabia  
10 - 25 September 2023**

**Item 8 of the Provisional Agenda: Establishment of the World Heritage List and of the List of World Heritage in Danger**

**INF.8B4: Factual errors letters**

**SUMMARY**

This document contains the factual errors notifications received from States Parties after 30 June 2023, and submitted in the appropriate form in compliance with Paragraph 150 of the Operational Guidelines.

**Alphabetical list by State Party of notifications of factual errors in the evaluation reports of the Advisory Bodies relating to the 2023 nominations to be examined at the extended 45th session of the World Heritage Committee**

<b>State Party</b>	<b>World Heritage nomination</b>	<b>ID No.</b>	<b>Recomm.</b>	<b>Pp</b>
<b>NATURAL SITES</b>				
Italy	Evaporitic Karst and Caves of Northern Apennines	1692	R	2
Kazakhstan, Turkmenistan, Uzbekistan	Cold Winter Deserts of Turan	1693	I	8
<b>Nominations evaluated in compliance with Decision 18 EXT.COM 4</b>				
Argentina	ESMA Museum and Site of Memory – Former Clandestine Center of Detention, Torture and Extermination	1681	I	13
Rwanda	Memorial sites of the Genocide: Nyamata, Murambi, Gisozi and Bisesero	1586	D	15

**Factual errors notifications are presented in the language in which they have been submitted by the State Party and presented following the English alphabetical order.**

## FORM FOR THE SUBMISSION OF FACTUAL ERRORS IN THE ADVISORY BODIES EVALUATIONS

(in compliance with Paragraph 150 of the *Operational Guidelines*)

**STATE(S) PARTY(IES):** Italy

**EVALUATION OF THE NOMINATION OF THE SITE:** Evaporitic Karst and Caves of Northern Apennines

**RELEVANT ADVISORY BODY'S EVALUATION:** IUCN

Page, column, line of the Advisory Body Evaluation	Sentence including the factual error (the factual error should be highlighted in bold)	Proposed correction by the State Party	Comment (if any) by the Advisory Body and/or the World Heritage Centre
page 207 col. right line 28	<p><i>It is:</i> One factor adding complexity is that more than half of the area of the nominated component parts is privately owned <b>and not under direct State or Regional responsibility</b>. Private ownership ranges up to 98% in some nominated component parts of the serial nomination. Although the national legislation (Italian Civil Code) specifies that the waters, minerals, crystals, fossils, archaeological finds and antiquities belong to the State, the potential for private landowners to modify the nominated property in ways that may degrade the proposed Outstanding Universal Value is <b>unclear</b>.</p>	<p><i>It should read:</i> One factor adding complexity is that more than half of the area of the nominated component parts is privately owned <del>and not under direct State or Regional responsibility</del> <b>but under direct State or Regional control</b>. Private ownership ranges up to 98% in some nominated component parts of the serial nomination. Although the national legislation (Italian Civil Code) specifies that the waters, minerals, crystals, fossils, archaeological finds and antiquities belong to the State, the potential for private landowners to modify the nominated property in ways that may degrade the proposed Outstanding Universal Value is <del>unclear</del> <b>is regulated at the regional and local level by the spatial planning</b>.</p> <p><i>Comment 01</i> <i>Reading this sentence of the technical evaluation, it could be understood that private owners can freely dispose of their property. This is impossible under any circumstances. Any</i></p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Difference of opinion. IUCN assessed the ownership of the area, which is based on the information provided the nomination dossier and supplementary information. IUCN acknowledges that land use by private owners is subject to regulation by the mentioned legislation, including spatial planning and the complex combination of a wide range of laws and designations. However the Panel considers this is not a clear arrangement that would be fully consistent with the boundaries of the nominated component parts.</p>

		<p><i>changes to land and/or buildings must comply with State and Regional plans (such as Protection Discipline of the National Park, regional parks Territorial Plans, Regional Landscape Territorial Plan) governing its use and conservation. Any transformation must be approved by the local authorities (Emilia-Romagna Region, Parks authorities), and any abuse is punished by law. (ND - par. 5.C. p.159-161 for a summary of the authorized and prohibited activities )</i></p>	
<p>page 207 col. right line 40</p>	<p><u>It is:</u> In addition, some <b>important</b> areas (see section 4.2) with specifically identified attributes <b>are not covered by any legislative or regulatory protection</b>, including parts of the nominated component part of <i>Alta Valle Secchia</i>. Whilst the <b>unprotected</b> areas of <i>Alta Valle Secchia</i> are situated within the Appennino Tosco-Emiliano Biosphere Reserve, they are found in the buffer zone or transition zone of the Reserve <b>and are not specifically protected for their geological values</b>. According to supplementary information, the Biosphere Reserve’s concern for geological values is mainly centred on educational aspects of geo-conservation rather than protection. The same also applies, to a greater extent, to the buffer zone of the nominated component part of <i>Alta Valle Secchia</i>, and to a small extent to the buffer zone of the three nominated</p>	<p><u>It should read:</u> In addition, some <del>important</del> areas (see section 4.2) with specifically identified attributes <del>are not covered by any legislative or regulatory protection</del>, <b>are covered by measures of legislative or regulatory protection of local level (regional laws on geosites and protected landscapes)</b>, including parts of the nominated component part of <i>Alta Valle Secchia</i>. Whilst the <del>unprotected</del> areas of <i>Alta Valle Secchia</i> are situated within the Appennino Tosco-Emiliano Biosphere Reserve, they are found in the buffer zone or transition zone of the Reserve and are <del>not specifically</del> protected for their geological values <b>as geo-site</b>. According to supplementary information, the Biosphere Reserve’s concern for geological values is mainly centred on educational aspects of geo-conservation rather than protection. The same also applies, to a greater extent, to the buffer zone of the nominated component part of <i>Alta Valle Secchia</i>, and to a small extent to the buffer zone of the three nominated component parts of <i>Vena del Gesso Romagnola</i>. Therefore, the nominated property and buffer zone <del>would not be protected</del> <b>are protected</b> in their entirety as required by the <i>Operational Guidelines</i>, especially by</p>	<p>Not a factual error.  Difference of opinion. IUCN reviewed in detail the maps and GIS files provided in the nomination and supplementary information. Based on this information, there appear to be gaps in protection within the proposed boundaries. Even if each respective attribute is designated as geo-site, this does not demonstrate that the whole area of the nominated property and buffer zone is fully and consistently protected.</p>

	<p>component parts of <i>Vena del Gesso Romagnola</i>. Therefore, the nominated property and buffer zone <b>would not be protected</b> in their entirety as required by the <i>Operational Guidelines</i>, especially by paragraphs 96-99, 101-102 and 104.</p>	<p>paragraphs 96-99, 101-102 and 104.</p> <p><u>Comment 02</u>  <i>The areas declared as unprotected are actually provided with legal protection by the Regional Law n. 9/2006, which establish geo-sites (see geosite n° 2121 “Gessi triassici della val Secchia”); see also Supplementary Information- “CSI - Geo-Attributes and protective designation map”), and by the Regional Landscape Territorial Plan, which establish nature and landscape protection areas. The Regional Landscape Territorial Plan is established by regional law and is therefore legal protection to all intents and purposes. These protections are described in the nomination dossier (ND - p.162-164, par. 5.D) and also mapped (ND - p.150-151) The articles of the Regional Landscape Territorial Plan provide also the basic information for “CSI-CS7 Prohibited Activities maps” of the Supplementary Information, even if not expressly mentioned for requirements of simplification.</i></p>	
<p>page 208 col. left line 16</p>	<p><u>It is:</u>  Overall, IUCN notes that adequate protection through different legislative and management programs are covering most of the nominated property. <b>However, there remain gaps in protection within the nominated property and for important attributes of the proposed OUV located outside the nominated property (see section 4.2).</b></p>	<p><u>It should read:</u>  Overall, IUCN notes that adequate protection through different legislative and management programs are covering most of the nominated property. <del>However, there remain gaps in protection within the nominated property and for important attributes of the proposed OUV located outside the nominated property (see section 4.2).</del></p> <p><u>Comment 03</u>  <i>Legal protection is ensured by means of different legal measures that act in combination with each other (environmental protections, landscape protections, spatial plans, agricultural plans, etc.). The State Party has carried out a detailed and thorough check on the areas of the nominated</i></p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Difference of opinion. See above.</p>

		<p>property and buffer zones that result fully covered by legal protection.</p> <p><i>On pages 159-164 of the ND there is a summary table of all the protection regulations acting on the component parts of the nominated property, specifying the prohibited activities and the activities subject to specific authorisation (see also Supplementary Information- “CS1-CS7 - Prohibited Activities maps”).</i></p> <p><i>In the case of <u>the Regional Territorial Landscape Plan</u>, which covers the entire regional territory, the articles of the implementation regulations are also described and mapped. These define: areas for the protection of environmental features of lakes, reservoirs, and watercourses (art. 17), areas of landscape protection (art.19), nature conservation areas (art. 25), special protection measures of specific elements (art. 20), protection zones for surface and underground water bodies (art. 28).</i></p>	
<p>page 208 col. left line 54</p>	<p><u>It is:</u> However, this is not the case for the nominated component part <i>Alta Valle Secchia</i> where a <b>large</b> number of the stated attributes are located outside the nominated property, including in areas that <b>are not formally protected for their geological values.</b></p>	<p><u>It should read:</u> However, this is not the case for the nominated component part <i>Alta Valle Secchia</i> where a <del>large</del> number of the stated attributes are located outside the nominated property, including in areas that <del>are not formally protected for their geological values</del> <b>are in any case protected also for their geological values.</b></p> <p><u>Comment 05</u> <i>Considering the nominated property as a whole, the number of attributes outside is very small (23 out of 678 attributes already included) and some are only partially outside.</i></p> <p><i>Attributes of CS1 Alta Valle Secchia not included in the nominated area are protected as geo-site (see geosite n° 2121 “Gessi triassici della val Secchia”, Regional Law n°9/2006) and as “nature</i></p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Difference of opinion. See above.</p>

		<p>protection area” (art. 25 of the Regional Territorial Landscape Plan).</p> <p>(see : ND - p.149, par. 5.B for Regional Law on geosites ; ND - p.150-151 for the maps; ND - p.163, par. 5.D for Landscape Plan)</p>	
<p>page 208 col. right line 10</p>	<p><u>It is:</u> There is also an underground system (<i>Tana della volpe</i>) <b>outside</b> the nominated areas of the <i>Vena del Gesso Romagnola</i> component parts.</p>	<p><u>It should read:</u> There is also an underground system (<i>Tana della volpe</i>) <del>outside</del> <b>partially outside</b> of the nominated areas of the <i>Vena del Gesso Romagnola</i> component parts.</p> <p><u>Comment 06</u> <i>The cave entrance and 50% of the underground karst system of the Tana della Volpe is included in the nominated property; the remaining underground extension is in the buffer zone. Anyway the entire system is protected as geo-site (see geo-site n° 2073 “Cava del Monticino e Tana della Volpe” and geo-site n° 2104 “Brisighella”, by Regional Law n°9/2006), as N2000 site (SAC SPA IT 4070011) and finally as park (Regional Park of Vena del Gesso Romagnola).</i> (see : ND - p.149, par. 5.B and p.157, par.5.C for Regional Law on geosites ; see also Supplementary Information-“CS5abc - Geo-Attributes and protective designation map”).</p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Attributes conveying OUV should be fully included in the nominated property, which is not the case, as acknowledged.</p>
<p>page 208 col. right line 40</p>	<p><u>It is:</u> In conclusion, whilst most nominated component parts have boundaries that encompass the attributes of the nominated property, there are <b>important</b> attributes that remain outside the nominated component parts of <i>Alta Valle Secchia</i> and the <i>Vena del Gesso Romagnola</i> component parts. The size and protection status of serial component parts of the proposed property are mostly sufficient to</p>	<p><u>It should read:</u> In conclusion, whilst most nominated component parts have boundaries that encompass the attributes of the nominated property, there are <del>important</del> <b>additional</b> attributes that remain outside the nominated component parts of <i>Alta Valle Secchia</i> and the <i>Vena del Gesso Romagnola</i> component parts. The size and protection status of serial component parts of the proposed property are mostly sufficient to sustain and safeguard the proposed Outstanding Universal Value. However, <del>important</del> <b>modest size</b> modifications to the boundaries are needed to ensure</p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Difference of opinion. See above. IUCN welcomes the State Party’s willingness to adapt the boundaries, by extending the property to include further attributes, including a cluster of dolines, which IUCN considers important in terms of values (the comment is not about spatial extent), which is also confirmed by Comment 07.</p>

	<p>sustain and safeguard the proposed Outstanding Universal Value. However, <b>important</b> modifications to the boundaries are needed to ensure that all the attributes of each individual nominated component part are fully included.</p>	<p>that all the attributes of each individual nominated component part are fully included.</p> <p><i><u>Comment 07</u></i>  <i>We acknowledge that the attributes located outside the nominated property in the component part of Alta Valle Secchia, namely a cluster of dolines, represent additional elements to the Outstanding Universal Value represented by the “hypogean bend” and to the underground circulation producing the largest karst salt springs of Europe.</i>  <i>The State Party is available to include that area immediately as it is already protected as geosite (geosite n° 2121 “Gessi triassici della val Secchia”, Regional Law n°9/2006) and as “nature protection area” (art. 25 of the Regional Territorial Landscape Plan).</i>  <i>Boundary changes to include excluded attributes are limited overall (increase of about 3.5% of the nominated property area).</i></p>	
--	---	---	--

## FORM FOR THE SUBMISSION OF FACTUAL ERRORS IN THE ADVISORY BODIES EVALUATIONS

(in compliance with Paragraph 150 of the *Operational Guidelines*)

**STATE(S) PARTY(IES):** Kazakhstan, Turkmenistan, Uzbekistan

**EVALUATION OF THE NOMINATION OF THE SITE:** Cold Winter Deserts of Turan

**RELEVANT ADVISORY BODY'S EVALUATION:** IUCN

Page, column, line of the Advisory Body Evaluation	Sentence including the factual error (the factual error should be highlighted in bold)	Proposed correction by the State Party	Comment (if any) by the Advisory Body and/or the World Heritage Centre
174 (Cover page)	UZBEKSITAN	UZBEKISTAN	Not a factual error.  Typo. IUCN apologizes for this typo and accepts the correction. A corrected version had been provided by IUCN prior to upload of the document.
175 (Headline box)	COLD WINTER DESERTS OF TURAN (KAZAKHSTAN, TURKMENISTAN, UZBEKSITAN)	UZBEKISTAN	See point above
175 (2 <sup>nd</sup> box)	IUCN RECOMMENDATION TO WORLD HERITAGE COMMITTEE: To inscribe the Altyn-Emel East; Altyn Emel Central; Altyn-Emel West; Bereketli Garagum; <b>Gaplankyr;</b>	Gaplangyr	Not a factual error.  Typo. IUCN accepts the transliteration into English.
176, 1 <sup>st</sup> column, 7th line	<b>IFSA</b> (International Fund for Saving the Aral Sea),	IFAS	Not a factual error.  Typo. IUCN accepts the correction.
178, 2 <sup>nd</sup> column, 41 <sup>st</sup> line	The nominated component part is the only place in the country where transboundary groups of Kulan ( <i>Equus hemionus</i>	The nominated component part is the only place in the country where transboundary groups of Kulan ( <i>Equus hemionus</i> ssp. kulan; EN), Urial ( <i>Ovis vignei</i> ;	Not a factual error.  Additional text which is not disputed.

	ssp. kulan; EN) and Urial (Ovis vignei, VU) have been preserved,	VU), and Goitered Gazelle (Gazella subgutturosa; VU) have been preserved,	
178, 2 <sup>nd</sup> column, 53 <sup>rd</sup> line	nominated <b>Gaplankyr</b> component part	nominated Gaplangyr component part	Not a factual error.  Typo. IUCN accepts the transliteration into English.
179, 2 <sup>nd</sup> column, 56 <sup>th</sup> line	The nominated property overlaps with <b>two</b> Important Bird Areas and two Key Biodiversity Areas, none of which are yet represented on the World Heritage List.	The nominated property (excluding Barsakelmes cluster) overlaps with seven Important Bird Areas, none of which are yet represented on the World Heritage List.  (see table 47 page 289 of the nomination dossier)	Factual error.  IUCN accepts the correction proposed, which is consistent with the conclusions already reached in the evaluation.
180, 2 <sup>nd</sup> column, 17 <sup>th</sup> line	There is some concern regarding the IUCN Category IV Protected Areas in Turkmenistan (Sarykamys and the Shasenem nature sanctuaries) due to the expiration of their protective status in 2024, and therefore the legal status of both nature sanctuaries should be upgraded to ensure permanent protection.	<u>Note/Update:</u>  Letter to start process of extension of the legal protection status of Sarykamys and Shasenem nature sanctuaries, which expire in 2024, was sent 17 February 2023 from Gaplangyr State Nature Reserve to the Ministry of Agriculture and Environment Protection of Turkmenistan. It is in the process of approval and extension status for both sanctuaries beyond 2024 will be get soon.	Not a factual error.  New information. IUCN welcomes that the protection status is expected to be extended as planned.
180, 2 <sup>nd</sup> column, 25 <sup>th</sup> line	regard through a letter from Gaplangyr State Nature Reserve to <b>the Ministry of Agriculture and Environmental Protection of Turkmenistan.</b>	<u>Note/Update:</u>  On 14 July 2023, the Ministry of Agriculture and Environmental Protection of Turkmenistan was divided into two separate ministries. Responsible for the protected areas from now on is the Ministry of Environmental Protection of Turkmenistan.	Not a factual error.  New information on developments after the evaluation process has been completed.
181, 2 <sup>nd</sup> column, 27 <sup>th</sup> line	(and the <b>Gaplankyr</b> nominated component part (component part 8))	(and the Gaplangyr nominated component part (component part 8))	Not a factual error.  Typo/transliteration. See above.
182, 1 <sup>st</sup> column, 11 <sup>th</sup> line	IUCN considers that the boundaries of the Altyn-Emel East; Altyn Emel Central; Altyn-Emel West; Bereketli Garagum; <b>Gaplankyr;</b>	IUCN considers that the boundaries of the Altyn-Emel East; Altyn Emel Central; Altyn-Emel West; Bereketli Garagum; Gaplangyr	See above.

183, 1 <sup>st</sup> column, 4 <sup>th</sup> line	<p>The nominated component parts are managed by the <b>State Committee for Ecology</b>, in addition to local forestry administrations and a fishing cooperative in the case of the Southern Ustyurt nominated component part.</p> <p>The <b>State Committee for Ecology</b> are responsible for the regulatory and legal protection of the Protected Area at the national and local administrative levels.</p>	<p>The nominated component parts are managed by the Ministry of Ecology, Environmental Protection and Climate Change, in addition to local forestry administrations and a fishing cooperative in the case of the Southern Ustyurt nominated component part.</p> <p>The Ministry of Ecology, Environmental Protection and Climate Change is responsible for the regulatory and legal protection of the Protected Area at the national and local administrative levels.</p>	<p>Factual Error.</p> <p>IUCN accepts the correction proposed.</p>
183, 1 <sup>st</sup> column, 43 <sup>rd</sup> line	<p>through initiatives such as the Central Asian Desert Initiative (<b>jointly implemented between the University of Greifswald; Michael Succow Foundation and the German Federal Ministry of Economic Cooperation and Development</b>),</p>	<p>through initiatives such as the Central Asian Desert Initiative (CADI), jointly implemented between the University of Greifswald, the Michael Succow Foundation, and the FAO nt) (project was funded by the International Climate Initiative of the German government),</p>	<p>Factual error.</p> <p>IUCN accepts the precision proposed.</p>
184, 1 <sup>st</sup> column, 45 <sup>st</sup> line	<p><b>but there are no gaps in the fence adjoining the Southern Ustyurt component.</b></p>	<p>There are no gaps in the fence adjoining the Southern Ustyurt component. However, 41 passages exist where the bottom three rows of barbed wire have been removed. Gazelles may cross, Kulan and Urial not.</p>	<p>Not a factual error.</p> <p>Clarification and additional information. IUCN takes note of the 41 passages for gazelles.</p>
184, 1 <sup>st</sup> column, 47 <sup>th</sup> line	<p><b>Recommendations have been developed, and appear to be supported in principle by the nominating States Parties, to further increase connectivity by removing further fences in key locations and altering existing structures to facilitate greater movement of large mammals between nominated component parts.</b></p>	<p>Recommendations have been developed, further are being prepared after evaluating the pictures of 30 camera traps set up on the Kazakh-Uzbek and another 10 camera traps on the Kazakh-Turkmen border in April and May 2023.</p> <p>Proposed measures appear to be supported in principle by the nominating State Parties, to further increase connectivity by removing further fences in key locations and altering existing structures to facilitate greater movement of large mammals between nominated component parts.</p>	<p>Not a factual error.</p> <p>New information on developments after the evaluation process has been completed. IUCN welcomes the monitoring conducted and the support by the nominating States Parties to further increase connectivity.</p>

184, 1 <sup>st</sup> column, 48 <sup>th</sup> line	<b>Gaplankyr</b>	Gaplangyr	Not a factual error.  Typo/transliteration. See above.
185, 2 <sup>nd</sup> column, 11 <sup>th</sup> line	<b>The Management Plan for nominated component part 8 notes that the government needs to ratify the Bonn Convention on Migratory Species of Wild Animals (CMS), to provide a legal basis for opening up ecological corridors along the state border with Uzbekistan and to allow for “natural migrations of ungulates”.</b>	<u>Note:</u>  Turkmenistan became Party of the CMS in 2021.	Not a factual error.  New information. IUCN based this statement on the management plan in question. IUCN takes note that the State Party has in the meantime ratified the Convention on Migratory Species of Wild Animals (CMS).
185, 2 <sup>nd</sup> column, 21 <sup>st</sup> line	<b>Gaplankyr</b>	Gaplangyr	Not a factual error/transliteration.
186, 2 <sup>nd</sup> column	<b>Gaplankyr;</b>	Gaplangyr;	Typo. See above.
187, 1 <sup>st</sup> column	<b>Gaplankyr;</b>	Gaplangyr;	
187, 1 <sup>st</sup> column, brief synthesis	The property is subject to extreme climatic conditions <b>with minimal levels of precipitation</b> , very cold winters and hot summers.	The property is subject to extreme climatic conditions with very low annual precipitation, very cold winters and hot summers.	Not a factual error.  IUCN notes that both versions are correct. By writing “minimal”, IUCN means “very low”.
187, 1 <sup>st</sup> column, brief synthesis	The property holds a vast area of 3,174,415 hectares, with buffer zones adding up to a total of <b>320,819 hectares</b> .	<u>Remark:</u>  How is the value for buffer zones calculated? Buffer zones include 356,703 ha plus the buffer zone for two components from Northern Ustyurt cluster.	Not a factual error.  Inquiry. The area of the buffer zone was calculated using the figures provided in the nomination file, based on the areas of the component parts that are recommended for listing.
187, 2 <sup>nd</sup> column, criterion (x)	The Cold Winter Deserts of Turan are the habitat of globally threatened mammals, such as Goitered Gazelle, Saiga and Urial.  Further important species that occur in component parts of the property include Kulan, Snow Leopard, Marbled Polecat and Striped Hyena as well as Asian Houbara, Great Bustard, Saker Falcon, White-headed	The Cold Winter Deserts of Turan are the habitat of globally threatened mammals, such as Goitered Gazelle, Kulan, Saiga, and Urial.  Further important species that occur in component parts of the property include , Marbled Polecat, Striped Hyena, Asian Houbara, Great Bustard, Saker Falcon, White-headed Duck, Egyptian Vulture as well as Steppe Tortoise.	Not a factual error.  Difference of opinion.  Kulan is considered near-threatened according to the IUCN Red List of Threatened Species and therefore not referred to as globally threatened. IUCN is not clear on why it is proposed to remove the Snow Leopard, which is listed in the nomination document, e.g. on page 97. IUCN has no objection to mentioning the

	Duck and Egyptian Vulture.		Steppe Tortoise as noted in the nomination as well.
187, 2 <sup>nd</sup> column, Integrity	Further threats to the property include linear infrastructure, such as tracks, roads, railways and canals, affecting connectivity as well as continued poaching and grazing by livestock.	Further threats to the property include linear infrastructure, such as tracks, roads, border fences, railways and canals, affecting connectivity as well as continued poaching and grazing by livestock.	Not a factual error. IUCN notes that the issue of border fences is discussed in detail elsewhere in the evaluation report, but has no objection to this being mentioned again in this sentence.
187, 2 <sup>nd</sup> column, Integrity	Overgrazing by livestock in the areas outside the property can also cause threats to ungulates as it affects their food source availability.	<u>Note:</u> Reference to "overgrazing" is very vague and unclear as to which components it refers to, so we would suggest taking it out.	Not a factual error. Difference of opinion. The statement in question refers to a general relationship between overgrazing and the availability of food sources, noting that overgrazing " <b>can</b> " affect the availability.

## FORM FOR THE SUBMISSION OF FACTUAL ERRORS IN THE ADVISORY BODIES EVALUATIONS

(in compliance with Paragraph 150 of the *Operational Guidelines*)

**STATE(S) PARTY(IES):** Argentina

**EVALUATION OF THE NOMINATION OF THE SITE:** ESMA Museum and Site of Memory –  
Former Clandestine Center of Detention Torture and Extermination

**RELEVANT ADVISORY BODY'S EVALUATION:** ICOMOS

Page, column, line of the Advisory Body Evaluation	Sentence including the factual error (the factual error should be highlighted in bold)	Proposed correction by the State Party	Comment (if any) by the Advisory Body and/or the World Heritage Centre
p. 37, column 1, line 16	The captives were tortured and interrogated to reveal the whereabouts of their comrades in order to dismantle <b>the guerrilla organisations and the left-leaning opposition groups.</b>	The captives were tortured and interrogated to reveal the whereabouts of their comrades in order to dismantle <b>the guerrilla organisations, the left-leaning opposition groups and a wide range of progressive political and social associations.</b>	ICOMOS acknowledges this clarification.
p. 37, column 2, line 9	Methods to dispose of prisoners changed over time; however, the most infamous consisted of drugging the detainees and then throwing them into the Rio de La Plata River or into the ocean from <b>helicopters.</b>	Methods to dispose of prisoners changed over time; however, the most infamous consisted of drugging the detainees and then throwing them into the Rio de La Plata River or into the ocean from <b>military airplanes.</b>	ICOMOS acknowledges this clarification.
p. 38, column 1, line 17	<b>The pit was left empty on the first floor and shafts were closed in the basement and upper floors.</b>	<b>The hidden remains of the pit and a buffer spring were found in the basement, while the elevator shaft and the door openings on the walls were closed in the first and second floors.</b>	ICOMOS acknowledges this clarification.  ICOMOS acknowledges this factual error.
p. 38, column 1, line 29	Elimination of the telephone booth <b>on the first floor.</b>	Elimination of the telephone booth <b>on the ground floor.</b>	ICOMOS acknowledges this factual error.

p. 38, column 1, line 33	Between 1980 and 1982, parallel to the clandestine reforms, a series of formally and legally registered reforms were carried out, covering sanitary services and sanitary installations, <b>fixed furniture, including divisions between cabins and gallery; bathrooms and gallery in the director's quarters;</b> and electrical and thermo-mechanical installations.	Between 1980 and 1982, parallel to the clandestine reforms, a series of formally and legally registered reforms were carried out, covering sanitary services and sanitary installations, <b>fixed furniture —such as built-in closets in the dormitories and kitchen cabinets—, the kitchen and private bathrooms in the director's home;</b> and electrical and thermo-mechanical installations.	ICOMOS acknowledges this clarification.
p. 38, column 1, line 40	Soon after the end of the dictatorship, the National Commission <b>of the Disappearance of Persons</b> (CONADEP) was created, and judging decrees of the military leaders responsible for the criminal repression and of the leaders of the armed revolutionary organisations were issued.	Soon after the end of the dictatorship, the National Commission <b>on the Disappearance of Persons</b> (CONADEP) was created, and judging decrees of the military leaders responsible for the criminal repression and of the leaders of the armed revolutionary organisations were issued.	ICOMOS acknowledges this typing error.
p. 39, column 2, line 18	The process of seeking justice was stopped during the period from 1987 until 1998 when an attempt to have the <b>Officers' Building at ESMA</b> demolished was stopped by the judiciary power, followed in 2001 by the federal declaration that the impunity laws passed under Menem's presidency were unconstitutional, then declared invalid by Congress in 2003.	The process of seeking justice was stopped during the period from 1987 until 1998 when an attempt to have the <b>Officers' Quarters and all other ESMA buildings</b> demolished was stopped by the judiciary power, followed in 2001 by the federal declaration that the impunity laws passed under Menem's presidency were unconstitutional, then declared invalid by Congress in 2003.	ICOMOS acknowledges this clarification.
p. 46, column 1, line 22	The systematic and organised exercise of secretly carried out violence by the dictatorship took place as part of a transnational plan of cooperation among dictatorships in the American Southern Cone to fight political left- and <b>communist-oriented armed and non-armed opposition.</b>	The systematic and organised exercise of secretly carried out violence by the dictatorship took place as part of a transnational plan of cooperation among dictatorships in the American Southern Cone to fight political left- and <b>Marxist-oriented armed and non-armed opposition, and a wide range of progressive political and social associations.</b>	ICOMOS acknowledges this clarification.



**FORMULAIRE POUR LA SOUMISSION DES  
ERREURS FACTUELLES DANS LES ÉVALUATIONS  
DES ORGANISATIONS CONSULTATIVES**



(conformément au paragraphe 150 des *Orientations*)

**ÉTAT(S) PARTIE(S):** Rwanda

**ÉVALUATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DU SITE:** Sites memoriaux du genocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero

**ÉVALUATION DE L'ORGANISATION CONSULTATIVE CONCERNÉE:** ICOMOS

Page, colonne, ligne de l'évaluation de l'Organisation consultative	Phrase incluant l'erreur factuelle (l'erreur factuelle devrait figurer en gras)	Correction proposée par l'Etat partie	Commentaire (s'il y en a) de l'Organisation consultative et/ou du Centre du patrimoine mondial
P.8, colonne 2, lignes 30 ; 36-36	[...] L'ICOMOS considère que le critère (vi) pourrait être justifié <b>mais n'a pas été démontré</b> à ce stade.	L'État partie salue la recommandation par l'ICOMOS que les sites mémoriaux du genocide : <b>Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero</b> puissent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur base du critère (vi) si celui-ci parvenait à être suffisamment démontré. En complément des informations justificatives du critère (vi) fournies dans le dossier de proposition d'inscription, l'État partie a le plaisir de présenter les informations complémentaires sur les recommandations (1) et (2) ci-dessous :	L'ICOMOS considère que cette correction n'est pas une erreur factuelle.
P.14, colonne 2, lignes 34-42	<b>Recommandation concernant l'inscription</b>  1. Fournir un cadre historique et géoculturel plus large pour permettre une meilleure compréhension du contexte du genocide et de ses impacts et conséquences aux niveaux régional et mondial, afin d'encadrer et de	L'État partie accueille favorablement cette recommandation, car elle va dans le sens de ce qui se fait déjà sur place. En effet, en établissant les sites commémoratifs, y compris ceux qui constituent le bien proposé pour inscription, l'objectif primordial de l'État partie était bien de permettre une meilleure compréhension du contexte du genocide et de ses impacts et conséquences à tous les niveaux. En ce qui concerne la description d'un cadre historique, les éléments suivants méritent d'être soulignés :	L'ICOMOS considère que ces corrections réitèrent les arguments/la justification présentée dans le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires qui ont été pleinement examinées par l'organisation consultative.

	<p>renforcer une justification de la valeur universelle exceptionnelle qui soutiendrait une approche en série et une justification de la sélection des éléments constitutifs qui permettraient une compréhension complète des événements ;</p>	<p><b>Recommandation 1 :</b> <i>Fournir un cadre historique et géoculturel plus large pour permettre une meilleure compréhension du contexte du génocide et de ses impacts et conséquences aux niveaux régional et mondial, afin d'encadrer et de renforcer une justification de la valeur universelle exceptionnelle qui soutiendrait une approche en série et une justification de la sélection des éléments constitutifs qui permettraient une compréhension complète des événements.</i></p> <p><b>1. La Géographie, les Personnes et la Culture</b></p> <p>Le Rwanda est un pays enclavé situé en Afrique centrale. Également connu sous le nom de « Pays aux mille collines », le Rwanda compte cinq volcans, 23 lacs et de nombreuses rivières, dont certaines constituent la source du Nil. Le pays se trouve à 75 kilomètres au sud de l'Équateur dans le Tropique du Capricorne, à 880 kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de l'Océan Indien et à 1 250 kilomètres à l'est de l'Océan Atlantique, littéralement au cœur de l'Afrique. L'altitude varie de 950 m à 4.500 m d'altitude. Au nord du Rwanda se trouve l'Ouganda, la Tanzanie à l'est, le Burundi au sud et la République Démocratique du Congo à l'ouest.</p> <p>Avec une population de plus de 13 millions d'habitants, le Rwanda est un pays relativement jeune. 65% de la population rwandaise a moins de 30 ans, l'âge moyen étant de 22.7 ans. Les Rwandais partagent des valeurs culturelles, notamment l'unité, le patriotisme, la cohésion sociale, la résilience et l'amour du travail, entre autres. Le Kinyarwanda est la langue commune parlée dans toutes les régions du pays. Les autres langues officielles sont le Kinyarwanda, l'Anglais, le Français et le Kiswahili.</p> <p>La riche culture du pays est devenue une source d'inspiration pour élaborer des solutions non</p>	
--	--	--	--

		<p>conventionnelles et locales pour relever les défis et les conséquences du génocide de 1994 contre les Tutsi. Il s'agit notamment de l'Umuganda (travail communautaire), d'Imihigo (contrats de performance), des tribunaux traditionnels Gacaca] et des conciliateurs (Abunzi), Umuganura, le journée des moissons, reste la plus grande fête nationale où les Rwandais de toutes les régions du pays se réunissent pour célébrer les réalisations dans différents domaines et s'engagent à faire davantage.</p> <p>De plus, la musique et la danse font partie intégrante des cérémonies rwandaises ; les danses Umushayayo et Intore ont conquis le cœur des amateurs de spectacles culturels. L'art rwandais fait preuve d'un haut niveau de savoir-faire et de créativité dans le Pays aux Mille Collines. Agaseke ou panier tissés à la main a aussi gagné une renommée internationale. Les Imigongo et l'industrie de la mode en pleine croissance au Rwanda sont également devenus des icônes de la marque du Made in Rwanda.</p> <p style="text-align: center;"><b>2. Histoire</b></p> <p>Pendant des siècles, le Rwanda a existé comme une monarchie centralisée dirigée par une succession de rois d'un seul clan, qui gouvernaient par l'intermédiaire de chefs de bétail, de chefs fonciers et des chefs militaires. Le roi était suprême, et le reste de la population vivait en harmonie. L'unité nationale reposait sur différents facteurs tels que la langue, la culture, l'histoire, la religion, un monarque reconnu par tous les Rwandais comme leur chef suprême, les cérémonies, les mœurs et les tabous. Ils partageaient les mêmes valeurs et se battaient pour elles. Beaucoup de ces valeurs étaient enseignées à Itorero considérée comme une école traditionnelle. Le patriotisme a fait du Rwanda un pays fort et respecté dans toute la région.</p>	
--	--	--	--

		<p>En 1899, le Rwanda est devenu une colonie allemande et en 1919, le Rwanda a été mis sous tutelle belge par la Société des Nations.</p> <p><b>2.1.Le Rwanda sous le régime colonial</b></p> <p>Comme ci-haut mentionné, le Rwanda a été colonisé par les Allemands (1897-1916) et par les Belges (1916-1962). Dès le début, le régime colonial a rapidement détruit tous les fondements de l'unité nationale, à commencer par le Royaume. Ils se sont écartés des mœurs rwandaises qui avaient renforcé les Rwandais ; ils ont inventé les groupes ethniques et enseigné les divisions et les origines différentes. Ils ont propagé l'idée que chaque groupe ethnique possède ses propres caractéristiques physiques comme le nez, la taille, etc. Ils ont détruit notre école traditionnelle (Itorero), ils ont arrêté la cérémonie des moissons et ils ont détruit l'administration royale jusqu'au bannissement du Roi Yuhi. V. Musinga en 1931. En définitive, leur objectif était de « <b>diviser pour mieux régner</b> ».</p> <p>En 1933, les colonisateurs belges ont introduit l'identification ethnique avec l'utilisation d'un livret intitulé « <b>Ibuku</b> » en Kinyarwanda (Book en anglais). Ce livret mentionnait deux éléments : <b>a) le mot « groupe ethnique » qui désignait précisément les clans traditionnels (Abega, Abasinga, Ababanda,...) ; et b) le mot « race » qui n'avait aucun sens en Kinyarwanda ; il était mentionné « Hutu », Twa et « Tutsi ».</b> Depuis lors, les Rwandais ne s'identifient plus comme un seul peuple mais plutôt à travers ces groupes ethniques.</p> <p>En 1959, des partis politiques ont été formés au Rwanda à partir des associations créées entre 1956 et 1957. Beaucoup d'entre elles étaient basées sur les races mentionnées ci-dessus. Les plus populaires étaient PARMEHUTU, RADER, APROSOMA et UNAR.</p>	
--	--	--	--

		<p>Alors que l'UNAR revendiquait l'indépendance immédiate du Rwanda, d'autres partis revendiquaient d'abord la démocratie, puis l'indépendance.</p> <p>Les colonisateurs belges ont décidé de soutenir l'APROSOMA et le PARMEHUTU qui avaient un agenda politique raciste et s'opposaient publiquement à l'UNAR qui appelait à l'indépendance. En collaboration avec l'Église catholique, ils ont endossé l'idéologie raciste lorsqu'ils ont soutenu l'élite hutue dans la publication du document intitulé « <b>Manifeste Hutu</b> ».</p> <p>Ce document mettait les problèmes causés par les colonisateurs sur le dos de tous les Tutsis et les accusait à tort d'être la principale cause de la misère et du sous-développement des Hutu. Il niait relation entre Hutu et Tutsi et voulait que la priorité ne soit pas l'indépendance mais plutôt enlever le pouvoir aux Tutsi (Groupe minoritaire) et l'accorder aux Hutu (Groupe majoritaire). C'est dans cette atmosphère tendue que l'indépendance fut accordée le 1er juillet 1962.</p> <p><b>2.2.La propagation de l'idéologie du génocide sous la Première et la Deuxième République</b></p> <p>En 1959, l'idéologie du génocide a causé le massacre de nombreux Tutsi et leurs propriétés ont été pillées. Les survivants se sont réfugiés dans les pays voisins ; ceux qui sont restés au Rwanda ont été persécutés et privés de leurs droits fondamentaux. Les pogroms étaient préparés et orchestrés par le régime qui impliquait la population et une fausse campagne médiatique.</p> <p>Entre 1960 et 1963, le massacre a atteint le niveau d'un génocide, où plus de 2.000 Tutsi ont été tués à Byumba en 1962, tandis qu'en 1963, à Gikongoro, Bugesera, Kibungo, Gitarama, Kibuye et ailleurs, plus de 35.000 Tutsi a été tués. A Gikongoro seulement, 20.000 Tutsi furent</p>	
--	--	---	--

		<p>systematiquement massacrés. La communauté internationale a déclaré pour la première fois qu'il s'agissait d'un génocide qui se commettait au Rwanda. Dans les années suivantes, les Tutsi furent persécutés et beaucoup durent fuir vers d'autres pays.</p> <p>L'idéologie du génocide contre les Tutsi fut répandue et enseignée. En 1973, les Tutsi furent expulsés des écoles et des emplois. Certains d'entre eux furent tués et les survivants furent de nouveau à l'étranger. Le gouvernement a faussement affirmé que le nombre de Tutsi avait augmenté dans les écoles et les services, arguant que si rien n'était fait, les Tutsi allaient reconquérir le pouvoir et opprimer les Hutu.</p> <p>Le 5 juillet 1973, le général Habyarimana Juvénal s'empare du pouvoir lors d'un coup d'État, arguant qu'il voulait mettre fin aux troubles civils dans le pays. Inversement, la Deuxième République a poursuivi la même politique de haine et de division entre les rwandais. La discrimination fut appliquée contre les Tutsi dans les écoles, dans l'emploi, dans les services de sécurité et en politique. Cette politique d'oppression était appelée « <b>équilibre</b> ».</p> <p>Tous les réfugiés tutsis des années 1959, 1960-1963 et 1973 se sont vu refuser le droit de rentrer chez eux et ont été privés de leurs propriétés. En 1975, le Président Juvénal Habyarimana a promulgué une loi transformant les propriétés individuelles des réfugiés tutsi en propriétés publiques. Cette loi faisait suite à celle de 1966 qui refusait également la nationalité et le droit de propriété aux réfugiés tutsi.</p> <p>En 1982, le régime Habyarimana a refusé d'accueillir plus de 40.000 réfugiés tutsi expulsés par le gouvernement ougandais de Milton Obote, affirmant que le Rwanda était plein et incapable d'accueillir d'autres personnes. En 1986, le Comité exécutif du Mouvement</p>	
--	--	--	--

		<p>Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), parti unique au pouvoir, a approuvé l'octroi de la citoyenneté aux réfugiés par leurs pays d'accueil plutôt que les faire rentrer au Rwanda.</p> <p>En 1987, face à l'intransigeance des autorités rwandaises face au problème des réfugiés rwandais et suite au manque de la démocratie au Rwanda, en collaboration avec d'autres révolutionnaires rwandais présents dans le pays, ils formèrent le FPR-Inkotanyi et décidèrent de rentrer chez eux par la force dans une guerre de libération qui commença le 1er octobre 1990.</p> <p><b>2.3.La guerre de libération</b></p> <p>Le régime MRND s'est servi de la guerre de libération pour mobiliser ouvertement la population hutu contre les Tutsi, accusés d'être l'ennemi du pays. Cette persécution a commencé par l'emprisonnement de plus de 10.000 Tutsi et Hutu modérés depuis octobre 1990, faussement accusés d'être complices des Inkotanyi.</p> <p>En 1991, le gouvernement a approuvé le multipartisme dans le cadre du processus de démocratisation. De nombreux partis politiques ont en effet été créés (MDR, PSD, PL, PDC, PDI, CDR, etc.) dont ceux qui donneront naissance aux ailes extrémistes hutu regroupées dans le « Hutu Power » en octobre 1993. Ces extrémistes ont eu recours à des discours de haine appelant les Hutu à éliminer les Tutsi qu'ils qualifiaient d'ennemis du Rwanda et de complices des Inkotanyi. Pour atteindre cet objectif, ils ont utilisé les canaux suivants :</p> <p><b><u>Réunions et rassemblements politiques</u></b> : Les sections du MRND, CDR et Hutu Power du MDR et du PL ont tenu de nombreuses réunions et rassemblements politiques pour sensibiliser leurs membres et la population en général à haïr et à</p>	
--	--	---	--

		<p>tuer les Tutsis. Ils les ont également appelés à rejeter les Accords de Paix d'Arusha signés entre le Gouvernement du Rwanda et le FPR-Inkotanyi pour mettre fin à la guerre. Ces accords stipulaient que le gouvernement et les partis d'opposition partageraient le pouvoir afin de construire la démocratie dans le pays et de promouvoir la paix et la cohésion sociale entre tous les Rwandais.</p> <p><b>Médias :</b> Les médias ont été utilisés par les extrémistes hutu pour atteindre l'objectif d'éliminer les Tutsis et les Hutus modérés. Différents médias, tels que la Radio Nationale et Imvaho, ont été utilisés pour diffuser des messages audio et écrits appelant les Hutu à se débarrasser des Tutsi. Les ailes extrémistes (Hutu Power) ont également créé des médias privés tels que Kangura et la Radiotélévision Libre des Mille Collines (RTL) pour accélérer et mettre en œuvre le plan génocidaire.</p> <p><b>Formation des jeunes miliciens :</b> Le gouvernement du MRND et ses alliés ont sélectionné quelques jeunes et leur ont dispensé une formation militaire sur les techniques de mise à mort et le maniement des armes à feu dans ce qu'on appelait la « défense civile ». Certains pays étrangers ont soutenu ce programme. Ces jeunes miliciens comprenaient Interahamwe, Impuzamugambi, Inkuba, Turiho, des Amahindure et bien d'autres. Tous ceux-ci et la majorité de la population hutu furent ensuite utilisés pour commettre le génocide contre les Tutsi entre avril et juillet 1994. En plus de la formation des tueurs, les machettes et les armes à feu (Fusils, grenades,) furent massivement achetés avec le budget de l'Etat et distribués dans la population.</p> <p><b>2.4.L'exécution du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994</b></p> <p>L'avion transportant le président rwandais Habyarimana a été abattu</p>	
--	--	--	--

		<p>par des balles provenant de la base militaire de Kanombe dans la nuit du 6 avril 1994. Immédiatement, le génocide planifié de longue date a commencé et les Tutsis ont été pourchassés et tués.</p> <p>Le 9 avril 1994, un gouvernement intérimaire est formé à Kigali, dirigé par Dr. Sindikubwabo Théodore comme Président de la République et KAMBANDA Jean comme Premier Ministre. En collaboration avec tous les ministres, les préfets, les bourgmestres et les dirigeants de base jusqu'à la cellule, ils ont appelé les Hutus à exterminer tous les Tutsis et tous ceux qui s'opposaient au plan génocidaire.</p> <p>Lorsque le génocide a commencé, la communauté internationale (ONU) a décidé de rapatrier ses troupes (MINUAR) et les ressortissants étrangers vivant au Rwanda. En premier lieu, quelques heures et quelques jours après l'attentat contre l'avion présidentiel (7-9 avril 1994), des dirigeants de l'opposition furent tués dont les hauts responsables dans le gouvernement. Il s'agissait notamment de l'ancien Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, de l'ancien président de la Cour constitutionnelle, M. Kavaruganda Joseph, et d'autres hommes politiques tutsi et hutu qui s'opposaient au plan de génocide du gouvernement. Ces tueries visaient à faire taire quiconque voudrait arrêter ou s'opposer au génocide en cours.</p> <p>Dans la nuit du 6 avril 1994, les tueurs commencent à ériger les barrages routiers ou ils demandaient aux gens leurs cartes d'identité et les Tutsis étaient tués sur le champ.</p> <p>Entre avril et juillet 1994, tous les Tutsi furent visés pour extermination partout dans le pays. Les membres du gouvernement intérimaire sillonnent tout le pays pour superviser le génocide en appelant les Hutu à massacrer les Tutsi qualifiés d'ennemis du pays. Cela était appelé « le travail » par</p>	
--	--	---	--

		<p>le Président Théodore Sindikubwabo. Également, le Premier ministre Kambanda Jean et ont fourni des armes et des munitions aux soldats et aux miliciens Interahamwe.</p> <p>Par exemple le 18 avril 1994, au stade Gatwaro dans l'ancienne Kibuye (Dont Bisesero fait partie), l'ancien préfet Kayishema Clément a tué un Tutsi, donnant ainsi l'exemple aux meurtriers qui tuent les Tutsi sans merci. Pendant ce temps, le gouvernement a exhorté les gens à tuer partout afin que personne ne puisse s'échapper. Partout dans le pays, les Tutsi étaient rassemblés dans des lieux désignés – écoles, stades, églises et ailleurs – pour mentir sur leur sécurité, mais en réalité, il s'agissait de les tuer tous ensemble au même endroit.</p> <p><b>Les Tutsis de toutes catégories ont été sauvagement assassinés par différents types d'armes (balles, lances, machettes, flèches, pierres, feu, famine, etc.). Le génocide perpétré contre le Tutsi a coûté plus d'un million de Tutsi en moins de 100 jours d'avril à juillet 1994. Il a été stoppé par les militaires du FPR-Inkotanyi sous la direction de Son Excellence le Président Paul Kagame.</b></p> <p><b>2.5.Fin au génocide contre les Tutsis et reconstruction</b></p> <p>Au lendemain du génocide, le Rwanda était confronté à de nombreuses et graves conséquences du génocide, telles que beaucoup de victimes qui devaient être enterrées décentement, des survivants qui souffraient de diverses blessures physiques et morales et qui avaient besoin d'un traitement spécial et immédiat et des suspects auteurs du génocide qui devaient rendre compte de leurs actes en justice. Il reste beaucoup à faire, notamment reconstruire l'économie et les institutions nationales et assurer la sécurité nationale, menacée par ceux qui ont fui vers les pays voisins et sont déterminés à revenir</p>	
--	--	---	--

		<p>au pouvoir et à achever leur plan génocidaire (Exemple des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda-FDLR qui opèrent encore dans l'Est de la République du Congo où ils propagent l'idéologie du génocide contre certains congolais rwandophones).</p> <p><b>La commémoration du génocide contre les Tutsi et la préservation de la mémoire historique sont la responsabilité de chaque Rwandais, et on vise toujours à éduquer la jeunesse sur les dangers du génocide et à faire en sorte que le génocide ne se reproduise plus au Rwanda ou ailleurs.</b></p> <p><b>3. Impact régional et international du génocide perpétré contre les Tutsis.</b></p> <p>Entre 1990 et 1994, les bourreaux ont jeté les corps des victimes dans des rivières et lacs. Ces corps ont été retrouvés dans les territoires des pays voisins et y ont été enterrés notamment en Uganda et en Tanzanie. D'autres parts, les auteurs du génocide (des soldats, des gendarmes, des politiciens, des miliciens <i>Interahamwe</i> et des citoyens ordinaires) se sont réfugiés dans les pays frontaliers pour échapper à la justice. Ces présumés génocidaires ont créé des bases des groupes armés à partir de ces pays surtout au Zaïre (actuel République Démocratique du Congo) dans le but de perpétuer les actes génocidaires au Rwanda et dans la sous-région.</p> <p><b>Le Conseil de sécurité a affirmé sa volonté de prendre des mesures efficaces pour que les personnes qui en sont responsables soient traduites en justice. Dans ce cadre, le 8 novembre 1994, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution N° 955 du 14 novembre 1994, créant un tribunal international chargé uniquement de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais</b></p>	
--	--	--	--

		<p><b>présupposés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.</b></p> <p>Il s'agit du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dont le siège a été établi à Arusha en Tanzanie, pays voisin du Rwanda. Cette résolution ayant été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Tribunal a la primauté sur le droit interne et les juridictions nationales et peut exiger qu'un accusé lui soit livré, qu'il soit rwandais ou non, et qu'il se trouve au Rwanda ou dans un autre État.</p> <p>Conformément à la résolution 977 (1995) du Conseil de sécurité en date du 22 février 1995, le Tribunal a son siège à Arusha en Tanzanie (Afrique de l'Est) et des bureaux à Kigali (au Rwanda), New York (en Amérique) et La Haye (en Europe).</p> <p>Le 9 janvier 1997, le TPIR a ouvert son premier procès, l'un des plus importants du droit international, en l'affaire Le Procureur c. Jean-Paul Akayesu. Pendant le génocide rwandais de 1994, Jean-Paul Akayesu était Bourgmestre de la Commune de Taba, où des milliers de Tutsi ont été systématiquement violés, torturés et assassinés. Le 2 septembre 1998, le Tribunal a déclaré Akayesu coupable de neuf chefs d'accusation de génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide et crimes contre l'humanité (extermination, assassinat, torture, viol et autres actes inhumains). L'affaire Akayesu a été « la première dans laquelle une juridiction internationale a été appelée à interpréter la définition du génocide donnée dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide » Akayesu a été transféré pour la première fois au Mali (en Afrique de l'Ouest) le 9 décembre 2001 pour purger sa peine d'emprisonnement à vie, avant</p>	
--	--	--	--

		<p>d'être ensuite transféré au Bénin le 19 décembre 2020.</p> <p>Le 1 Mai 1998, Jean Kambanda, ancien Premier Ministre du Gouvernement intérimaire, a plaidé coupable de génocide. C'est la première fois qu'une personne accusée admet sa responsabilité pour génocide, entente en vue de commettre le génocide et crimes contre l'humanité. En acceptant son plaidoyer de culpabilité, le 4 septembre 1998, le TPIR devient le premier tribunal international, depuis Nuremberg, à prononcer un jugement contre un ancien Chef de gouvernement. Jean Kambanda qui a été arrêté au Kenya en 1998 a été transféré au Mali pour y purger sa peine d'emprisonnement à vie.</p> <p>Les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Bénin, Mali et Sénégal ont signé des accords de coopération avec les Nations Unies sur l'exécution des peines prononcées par le TPIR. D'autres accords sont signés avec la France, le Rwanda, le Swaziland et la Suède. Ces accords illustrent le rôle important joué par les autorités nationales pour s'assurer que les personnes reconnues coupables de violations graves du droit international purgent leurs peines, conformément aux normes internationales de détention. Cependant, plusieurs présumés du génocide sont toujours en fuite sur tous les continents et des États tiers semblent peu disposés à contribuer à leur arrestation.</p> <p>Au niveau continental, une recommandation a été formulée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa deuxième session ordinaire, tenue à N'Djamena du 3 au 6 mars 2003, tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale proclament, en souvenir du génocide de 1994 au Rwanda, une journée internationale de réflexion et d'engagement renouvelé à lutter contre le génocide partout dans le monde.</p>	
--	--	---	--

		<p><b>Au niveau mondial, en 1999</b>, le Rapport d'enquête indépendante sur les actions des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda a étayé le rôle des acteurs et organes variés au sein du système des Nations Unies dans ce génocide. Ce rapport souligne que chaque partie dans ce système des Nations Unies, en particulier le Secrétaire Général, le Secrétariat, le Conseil de Sécurité et les Etats Membres de l'Organisation doit assumer et reconnaître sa part de responsabilité dans l'échec de la communauté internationale au Rwanda. Le système des Nations Unies dans son ensemble a échoué de prévenir et subséquemment, d'arrêter le génocide, indique ce rapport qui a été présenté au Conseil de Sécurité en Décembre 1999.</p> <p>Le 16 Juin 2006, pour la première fois, la Chambre d'appel du TPIR a dressé le constat judiciaire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Le génocide a été ainsi reconnu comme un fait établi et incontestable.</p> <p><b>Les Nations Unies ont proclamé le 7 avril Journée internationale de réflexion sur le génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda.</b> Cette journée est particulièrement observée par l'UNESCO qui a aussi dans ses activités des programmes consacrés à l'éducation sur les génocides y compris le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda.</p> <p><b>Dans la même voie que les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est et les Gouvernements de différents pays organisent les cérémonies de commémoration du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda chaque 7 avril.</b></p> <p><b>Des stèles, monuments et plaques commémoratives ont été implantés à travers le monde</b> notamment à Amsterdam en</p>	
--	--	--	--

		Hollande ; Rue Birara à Clancy, Mairie de Paris, en France ; dans la ville de Salford au Royaume Uni ; dans les Tournai, Bruxelles et Charleroi, Mons, Liege en Belgique ; dans le lieu historique Deering Oaks Park, Portland, Maine State aux Etats Unis d'Amérique ; au siège de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC) à Arusha et dans le District de Ngara en Tanzanie ; à Genève en Suisse ; à la place du Souvenir, Dakar au Sénégal ; Ggolo genocide memorial à Mpigi, Lambu Genocide memorial dans le District de Masaka et Kasensero genocide memorial dans le District de Rakai en Uganda.	
P.14 ; colonne 2, lignes 43-47	2. Fournir davantage de détails et de documentation sur la manière dont les récits de l'événement, émanant de toutes les parties, ont été recueillis et collationnés, et sur la manière dont ils contribuent au processus de réconciliation en cours et à long terme ;	<p><b>L'Etat partie salue cette recommandation qui permet d'ajouter d'autres informations par rapport à ce qui avait été indiqué dans le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires.</b></p> <p>En effet, depuis 1994, la préservation de la mémoire du génocide perpétré contre le Tutsi est une priorité absolue pour le Rwanda, qui s'efforce de garantir que de telles atrocités ne se reproduisent jamais, tant à l'intérieur qu'au-delà de ses frontières. Au cœur de cet effort se trouve la collecte et la documentation de témoignages, de preuves matérielles et immatérielles liées au génocide. Les récits sur le génocide perpétré contre les Tutsis ont été recueillis de manière inclusive et diversifiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les témoignages ont été collectés auprès des survivants du génocide pour pleinement saisir leurs expériences durant toute la période de la persécution ;</li> <li>• Les récits ont été collectés auprès des acteurs du génocide pour comprendre les mécanismes et facteurs politiques ou/et sociaux qui les ont poussés à tuer leurs compatriotes ;</li> </ul>	L'ICOMOS considère que cette correction contient de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les témoignages ont été recueillis auprès des justes pour comprendre la motivation et les raisons de leur résistance dans les moments les plus dangereux pour eux-mêmes et leurs familles ;</li> <li>• Les consultations ont été effectuées auprès des sages et personnes âgées pour comprendre le contexte historique qui a permis la floraison de la haine qui a abouti au génocide commis contre les Tutsis.</li> </ul> <p>Ces témoignages ont été collectés surtout durant et en dehors de la période commémorative au pays et à l'étranger par les institutions étatiques, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les chercheurs indépendants locaux et internationaux, etc.</p> <p>Ces témoignages ont été sauvegardés en tout format : audio, audiovisuel, texte et accessibles dans les bibliothèques des institutions étatiques, organisations non gouvernementales, et sur les sites web de ces organisations précitées.</p> <p>Ces témoignages livrent des connaissances historiques de différentes époques politiques du pays et des messages de vérité, réconciliation, justice, unité, et de résilience. L'on dispose actuellement des preuves de l'utilité de ces témoignages dans les écoles primaires et secondaires du pays et à l'étranger pour leur valeur pédagogique qui véhiculent la leçon du vivre ensemble et de la résilience.</p> <p>La prise en compte et la valorisation de la méthodologie de collecte de ces témoignages constituent une valeur ajoutée comme en témoigne leur usage dans les organisations de renommée mondiale comme l'<i>University of Southern California, Shoah Foundation-Visual History Archive</i></p>	
--	--	---	--

		<p>(<a href="https://vha.usc.edu/home">https://vha.usc.edu/home</a> ), dans les universités de renommée mondiale comme la <i>Edinburgh University</i> (<a href="https://research.wp.st-andrews.ac.uk/2021/08/23/the-1994-genocide-against-the-tutsi-in-rwanda-looking-for-positive-psychological-growth/">https://research.wp.st-andrews.ac.uk/2021/08/23/the-1994-genocide-against-the-tutsi-in-rwanda-looking-for-positive-psychological-growth/</a>).</p> <p>La mise en place des plateformes en ligne a permis l'accessibilité du public à l'abondante information préservée dans les sites mémoriaux. A titre illustratif, les archives du génocide ont été créées par le département des archives et de la documentation d'<i>Aegis Trust Rwanda</i>, une organisation non gouvernementale qui s'efforce de prévenir les atrocités de masse et le génocide par l'éducation.</p> <p>Ces archives sont les premières du genre au Rwanda. Leurs collections comprennent des témoignages, du matériel audio et vidéo, des photographies, des objets physiques, des documents et des publications ainsi que des données cartographiques interactives. Ces témoignages sont accessibles en cliquant sur ce lien :<a href="https://www.aegitrust.org/">https://www.aegitrust.org/</a></p> <p>Ces archives ont contribué au travail de recherche réalisé par l'équipe de <i>University of St Andrews</i> sur les indicateurs de changement social et psychologique des survivants et des acteurs du génocide perpétré contre les Tutsis. Grâce à ces documents collectés et conservés, les chercheurs ont analysé les récits de témoignages de survivants et d'auteurs du génocide à la recherche de signes de croissance post-traumatique.</p> <p>Les sites commémoratifs contribuent au processus de réconciliation en cours et à long terme, notamment en aidant à comprendre le passé, le présent et l'avenir. La compréhension du passé, du présent et de l'avenir est essentielle au processus de réconciliation au Rwanda, étant donné la manière dont les événements historiques et leur</p>	
--	--	--	--

		<p>interprétation ont été utilisés pour attiser la haine entre les peuples du pays. Le fait de savoir que les gens partagent la même compréhension des événements historiques clés contribue à la construction d'un destin commun.</p> <p>Dans le Baromètre de la Réconciliation au Rwanda (BRR) 2010 réalisé par la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, en présentant une évaluation de l'état de la réconciliation au Rwanda, cette variable « <i>comprendre le passé, le présent et l'avenir</i> » avait un score global de 81,7 %, passant à 91,8 % dans le BRR 2015 et montrant une nouvelle augmentation à 94,6 % dans le BRR 2020</p> <p>Selon l'acte constitutif de l'UNESCO « <i>les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix</i> ». Les traditions de justice populaire à travers les tribunaux populaires Gacaca qui ont permis d'asseoir une justice équitable fondée sur la vérité, la repentance et le pardon trouvent aussi leur place dans des sites mémoriaux.</p> <p>Dans les régions où sont localisées des sites qui composent le bien en série, il y a des témoignages prouvant la leçon de réconciliation. Par exemple, le <i>village de l'Unité et Réconciliation</i> de Mbyo dans le District de Bugesera, non loin du site mémorial de Nyamata, constitue une démonstration des efforts visant à unir les citoyens et à avancer vers le progrès de la nation dans son ensemble. Il s'agit de l'une des initiatives du gouvernement rwandais après l'horrible génocide de 1994. Dans cette initiative, les survivants du génocide vivent côte à côte avec les anciens auteurs repentants du génocide. Dans le village de réconciliation de Bugesera, il y a une leçon du processus de pardon de la part du survivant envers les auteurs du génocide qui se sont répandus. Les avis des visiteurs de</p>	
--	--	--	--

		<p>ce village témoignent que « l'expérience dans son ensemble est très émouvante ». Certains étrangers qui se rendent dans ce village de réconciliation de Bugesera avouent qu'il était difficile de croire que le pardon pour des crimes horribles soit réellement possible, mais grâce aux témoignages de ce village, ils se sont rendu compte que la réconciliation est devenue réalité.</p> <p>L'expérience du pardon des survivants envers les acteurs du génocide se trouvant sur différentes collines, en milieu rural et/ou urbain du Rwanda constitue une leçon éloquentes des témoignages rendus publique lors de la commémoration du génocide au Rwanda. Cela renforce la réconciliation et la convivialité entre les survivants et les acteurs du génocide.</p> <p><b>En général, le rôle de la population reste déterminant dans la conservation des preuves du génocide perpétré contre les Tutsis. En effet, depuis les premières exhumations et inhumations en 1995 jusqu'aujourd'hui, la population avoisinant les sites de mémoire joue toujours un rôle clé dans le traitement et la conservation des preuves du génocide et dans les commémorations.</b></p> <p>Les rescapés du génocide et les bourreaux considèrent le site mémorial comme signe d'une mémoire commune et douloureuse, et tous ont contribué à donner les informations et témoignages lors de l'élaboration du dossier des sites pour inscription. Une équipe pluridisciplinaire de chercheurs a contribué dans l'analyse d'informations recueillies auprès des différentes couches de la population à chaque site.</p> <p>La justice transitionnelle est entendue comme l'ensemble de mécanismes qui visent à rétablir la justice dans un État qui a vécu une crise profonde et de graves violations des droits de l'Homme.</p>	
--	--	--	--

		<p>Dans le cas du Rwanda, il s'agit de faire face aux conséquences du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 où différents mécanismes sont mis en place pour accompagner les institutions classiques, tant judiciaires que non judiciaires.</p> <p>Pour le cas spécifique du Rwanda, les mesures de réparation envers les victimes ont été mises en place par l'État qui a l'obligation de réparer les torts causés aux victimes par son action ou son inaction. Les mécanismes de réparation symbolique faite jusqu'à maintenant est la création des monuments, des sites mémoriaux ou des journées de commémoration en l'honneur des victimes du génocide perpétré contre les Tutsi. Les sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda (dont ceux proposés pour inscription) rentrent dans cette catégorie et remplissent la mission d'information, la prévention, l'éducation et la réconciliation. Ils sont construits par le gouvernement avec la participation de la population qui s'en occupe selon leur catégorisation.</p> <p>Les sites mémoriaux proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (comme tous les autres sites) promeuvent la réconciliation et de résilience par excellence du fait que de nombreuses personnes, les rescapés, les bourreaux, leurs descendants, les visiteurs, s'y rencontrent pour commémorer et delà, prennent un engagement de bâtir une nation qui ne reconnaitra plus de génocide. Il sied de rappeler que les sites ont des jardins dits de la mémoire où après un tour de visite des différentes parties qui les composent, les personnes qui viennent s'y recueillir s'assoient individuellement ou en groupe pour une réflexion sur ces tristes et malheureux événements qui ont emporté plus d'un million de Tutsi.</p>	
--	--	---	--

		<p>Pour ce qui est de l'interruption du processus de dialogue et de réconciliation qui résulterait de l'inscription des sites mémoriaux proposés, le Rwanda n'est pas concerné puisque ce processus de réconciliation se trouve maintenant au stade qui tend vers la résilience. En effet, ceux qui se réconcilient sont des adultes qui ont vécu des conflits du passé, or, 65% de la population rwandaise actuelle est faite de jeunes qui étaient encore enfants en 1994 ou ceux qui sont nés après le génocide commis contre les Tutsi. On ne peut donc pas les demander de se réconcilier, mais plutôt d'apprendre de l'histoire tragique qui ont conduit au génocide des Tutsi, de ne pas être ses prisonniers et d'être résilients et focaliser l'attention sur l'avenir. Inscire les sites mémoriaux sur le patrimoine mondial augmente leur visibilité et la valeur de l'histoire qu'ils représentent.</p> <p>Pour ce qui est de l'interruption du processus de dialogue et de réconciliation qui résulterait de l'inscription des sites mémoriaux proposés, le Rwanda n'est pas concerné puisque ce processus de réconciliation se trouve maintenant au stade qui tend vers la résilience. En effet, ceux qui se réconcilient sont des adultes qui ont vécu des conflits du passé, or, 65% de la population rwandaise actuelle est faite de jeunes qui étaient encore enfants en 1994 ou ceux qui sont nés après le génocide commis contre les Tutsi. On ne peut donc pas les demander de se réconcilier, mais plutôt d'apprendre de l'histoire tragique qui ont conduit au génocide des Tutsi, de ne pas être ses prisonniers et d'être résilients et focaliser l'attention sur l'avenir. Inscire les sites mémoriaux sur le patrimoine mondial augmente leur visibilité et la valeur de l'histoire qu'ils représentent.</p> <p>Les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero jouent au premier plan le rôle de réconciliation nationale en</p>	
--	--	--	--

		<p>ce sens que c'est sur les sites que les rwandais, toutes catégories confondues commémorent tous ensemble, le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Au cours de cet événement qui, souvent va d'avril à juillet de chaque année avec une date toute particulière réservée au jour des massacres sur chaque site, le 14 avril au site de Nyamata, le 21 avril au site de Murambi, le 27 juin au site de Bisesero et le 7 avril au site de Gisozi. Le rôle de la réconciliation est aussi manifeste sur tous les sites de telle sorte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites mémoriaux du génocide sont une forme matérielle du processus de réconciliation entre les bourreaux et les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi. En effet, ce caractère fédérateur se concrétise au fur et à mesure par la participation de toutes les communautés à la réhabilitation des édifices et à leur entretien régulier. L'adhésion au projet commun de société au Rwanda est une leçon à l'humanité surtout aux pays qui sortent des conflits.</li> <li>• Selon l'acte constitutif de l'UNESCO « <i>les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix</i> ». Les traditions de justice populaire à travers les tribunaux populaires Gacaca qui ont permis d'asseoir une justice équitable fondée sur la vérité, la repentance et le pardon trouvent aussi leur place dans des sites mémoriaux. Cela est manifesté à travers les expressions artistiques d'art plastique exposées dans les sites.</li> <li>• Les sites mémoriaux sont une référence absolue pour</li> </ul>	
--	--	--	--

		<p>minimiser l'exclusion sociale. Ils contribuent à cultiver l'entraide, la paix sociale retrouvée et le « Vivre ensemble » entre les différents groupes sociaux d'un même territoire, d'un monde commun à nous tous, d'où <i>'Plus jamais ça''</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites mémoriaux proposés pour inscription sont des lieux de réconciliation par excellence du fait que nombreuses personnes, rescapés et bourreaux, mains en mains s'accordent à bâtir une nation qui ne reconnaitra plus un génocide. C'est à travers les gerbes de fleurs qu'ils déposent tous sur les tombes.</li> <li>• Les sites mémoriaux du génocide sont un symbole de triomphe du désir de la paix et de la tolérance à perpétuer à travers les temps.</li> <li>• Les débats issus de diverses rencontres après visite du site contribuent fort bien à la réconciliation nationale. Cela prouve que le site est non seulement le reflet de l'intolérance humaine mais aussi un centre de réconciliation nationale à l'issue du génocide qui a emporté plus d'un million des personnes.</li> </ul> <p>Dans les régions où sont localisées des sites qui composent le bien en série, il y a des témoignages prouvant la leçon de réconciliation. Par exemple, le <i>village de l'Unité et Réconciliation</i> de Mbyo dans le District de Bugesera, non loin du site mémorial de Nyamata, constitue une démonstration des efforts visant à unir les citoyens et à avancer vers le progrès de la nation dans son ensemble. Il s'agit de l'une des initiatives du gouvernement rwandais après</p>	
--	--	---	--

		<p>l'horrible génocide de 1994. Dans cette initiative, les survivants du génocide vivent côte à côte avec les anciens auteurs repentants du génocide. Dans le village de réconciliation de Bugesera, il y a une leçon du processus de pardon de la part du survivant envers les auteurs du génocide qui se sont répandus. Les avis des visiteurs de ce village témoignent que « l'expérience dans son ensemble est très émouvante ». Certains étrangers qui se rendent dans ce village de réconciliation de Bugesera avouent qu'il est difficile de croire que le pardon pour des crimes horribles soit réellement possible.</p> <p>L'expérience du pardon des survivants envers les acteurs du génocide se trouvant sur différentes collines, en milieu rural et/ou urbain du Rwanda constitue une leçon éloquente des témoignages rendus publique lors de la commémoration du génocide au Rwanda. Cela renforce la réconciliation et la convivialité entre les survivants et les acteurs du génocide.</p> <p>La proposition d'inscription des sites mémoriaux du génocide sur la Liste du patrimoine mondial est le résultat d'un processus mené entre divers parties prenantes dont la population rwandaise surtout celle vivant les districts où sont localisés les sites proposés, les rescapés du génocide, les chercheurs et les étudiants fréquentant les sites, les jeunes qui souvent y travaillent pour la propreté, les ministères sociaux et les services du Premier Ministre réunis à Gihindamuyaga, au sud du Rwanda du 28 au 30 octobre 2004 lors d'une session de validation d'inventaire du patrimoine culturel. A l'issue de cette session, le Gouvernement Rwandais a pris la décision d'amorcer le processus d'inscription de ses sites, entre autres, les sites mémoriaux du génocide.</p> <p>C'est en 2012 que la Commission Nationale de Lutte contre le</p>	
--	--	--	--

		<p>Génocide (CNLG) ayant la gestion des sites mémoriaux dans ses attributions soumettra à l'UNESCO la première Liste indicative contenant ses quatre sites en série : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero. Le choix porté à ces quatre sites n'était pas un fait du hasard, mais un choix réfléchi d'autant plus que ce sont des sites représentatifs même si le génocide a été exécuté sur toutes les collines du pays le pays. C'est ainsi par exemple qu'on ne pouvait pas prendre Nyamata qui est une ancienne église catholique sans pour autant consulter les religieux même si l'édifice est devenu un bien de l'Etat Rwandais.</p> <p>Le choix de proposer Bisesero ne pouvait en aucune fois être envisagé sans consultation de quelques centaines de rescapés des collines avoisinantes comme la population de la région en général. Ces cas sont également similaires à Murambi comme à Gisozi.</p> <p>Au niveau national, le dialogue a lieu entre diverses catégories de gens, allant à la population riveraine du bien (rescapés et la population rwandaise en général), les étudiants des écoles primaires, secondaires et universitaires qui entourent les sites, les décideurs politiques dont les parlementaires, ceux de la chambre des députés et le Sénat, les ministères, les associations des rescapés du génocide et chercheurs. Le dialogue qui a lieu entre ces diverses parties prenantes avait pour but de recueillir leur avis sur la proposition d'inscription de ces sites sur la Liste du patrimoine mondial avec appui d'argumentaires pour leur inscription allant aux témoignages, l'histoire et la justification de leur inscription.</p> <p>Au niveau national également, le 5 Avril 2018 les deux chambres du parlement réunies en atelier ont réaffirmé leur engagement et leur appui au Gouvernement de proposer pour inscription de ces</p>	
--	--	---	--

		<p>sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>S'agissant de la narration des événements qui soit partagée au niveau régional, depuis 1995 jusqu'à maintenant, les pays de la région se joignent au Rwanda pour commémorer le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, en 1996, lors de la 2ème commémoration qui a lieu au site de Murambi ; en 1998, lors de la 4ème au site de Bisesero ; en 2000, lors de la 6ème au site de Gisozi et lors de la 13ème au site de Nyamata comme pendant les années qui ont suivi, les représentations des pays de la région étaient manifestes. A cela s'ajoutent également les visites officielles et privées effectuées au Rwanda par des hautes personnalités de la région où les sites mémoriaux étaient une de leurs priorités.</p>	
<p>P.14 ; colonne 2, lignes 48-52</p>	<p>3. Élaborer un plan d'interprétation et de présentation pour les éléments constitutifs qui intègre une pluralité de voix, avec l'explication de l'histoire complète sur chaque site constitutif proposé pour inscription et de leur signification actuelle.</p>	<p><b>Signification des sites et compréhension de leur histoire complète :</b> Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont des sites de mémoire tel que défini par le Centre du patrimoine mondial. Les connaître en tant que site de mémoire revient à comprendre leur histoire complète décrite ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;">➤ <b>Nyamata</b></p> <p>C'est à Nyamata dans la région de Bugesera que fut le premier essai du génocide vers les années 60 avec les premières déportations. Au moment où les Tutsi venaient de s'installer à Nyamata, les supplices jusqu'à la mort se sont multipliés. Les massacres de grande envergure pré-génocide sont respectivement ceux de 1963, 1966, 1973, 1990, le pire étant celui de 1992 avec plus de 2,000 personnes massacrées la seule journée du 04 mars 1992. Souvent, lors de ces divers cycles de massacres, la plupart de Tutsi ayant fui vers l'église qui est devenu actuellement un site mémorial pouvaient trouver leurs vies sauvées.</p>	<p>L'ICOMOS considère que ces corrections réitèrent les arguments/la justification présentée dans le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires qui ont été pleinement examinées par l'organisation consultative.</p>

		<p>Une dizaine d'années après la déportation forcée de la population Tutsi, surtout ceux du nord et du sud du pays vers la région de Bugesera, Nyamata-église, construit en 1980 comme la première de la région, était dans la mesure du possible un endroit où se tenaient également les réunions (sous l'ombre des arbres plantés tout autour de l'église). De milliers des victimes du génocide de 1994 fuyant et cherchant refuge dans l'ancienne église comme lieu salubre, y ont été tués.</p> <p><b>Nyamata comme site mémorial :</b> dès le premier mois après le génocide en 1994, des négociations ont eu lieu entre l'église et le gouvernement pour en faire de Nyamata, un site mémorial du génocide, mais elles n'ont pas immédiatement abouti. Toutefois, un principe formel a été conclu quand bien même la cession n'était pas encore annoncée : aucun culte ordinaire ne devrait pas y être célébré sauf celui relatif à la mémoire des victimes du génocide et au recueillement. Par ailleurs, les responsables de l'église catholique avaient dorénavant construit une autre église à une dizaine de mètres du site en remplacement de celle devenue mémorial. La cession effective a lieu en 2018.</p> <p>S'agissant de l'évolution et du développement du site, Nyamata qui fut une église et un lieu des réunions, sera en 1994, un site en mémoire des victimes du génocide dont la majeure partie était ses fidèles et les déportées du nord et du sud du pays des années 1959-1963.</p> <p>➤ <b>Murambi :</b> L'histoire et le développement de Murambi ainsi que le génocide qui a lieu sur la colline sont directement liés à l'histoire générale de la région. La préfecture de Gikongoro (actuellement District de Nyamagabe) est née du démantèlement du territoire de Nyanza, l'ancienne capitale royale</p>	
--	--	--	--

		<p>qui, ainsi fut appelée Nyabisindu. Gikongoro est la seule entité administrative créée tout juste après l'abolition de la monarchie en 1961, et l'accession du pays à l'indépendance en 1962.</p> <p>Murambi se trouve ainsi dans une région au passé historique très chargé, où la haine atavique entre les Hutu et les Tutsi avaient pris racines dans les cœurs de plusieurs personnes depuis les événements qui ont accompagné le renversement de la monarchie et l'accession du Rwanda à l'indépendance (1959-1962). C'est la nuit du 20 au 21 avril 1994 que le génocide et l'extermination des Tutsi regroupés sur la colline a eu lieu. Sur plus de quarante-cinq milles victimes qui s'étaient réfugiées sur la colline, seules quatorze personnes retrouvées soit en dessous des morts soit immergées dans le sang soit encore supposées être mortes, ont survécu.</p> <p>Dès le 8 avril 1994, un jour après la chute de l'avion transportant le Président Juvénal Habyarimana, tous les bourgmestres de l'ancienne commune de Gikongoro furent invités à aider les Tutsi de leurs communes respectives à atteindre le site de Murambi, où ils bénéficieraient d'une protection plus efficace de la gendarmerie. C'était un prétexte de les rassembler tous en un lieu afin de les exterminer systématiquement dans peu de temps avec peu de moyens. Ainsi, les premiers Tutsis sont arrivés à Murambi samedi le 9 avril 1994, en provenance de la Cathédrale de Gikongoro. Une autre colonne longue de plus de 2 km à quitter la Cathédrale avec une escorte de gendarmes et est arrivée à Murambi vers 18 heures. D'autres personnes ont continué d'affluer venant de différents centres de refuge. Leur nombre continuait d'augmenter tellement que, un décompte sommaire effectué par les autorités le 11 avril 1994, trouva un nombre de 50,000 personnes sur le site.</p>	
--	--	---	--

		<p>C'est la nuit de jeudi 21 au vendredi 22 avril 1994 vers 3h du matin que Murambi a été attaqué par des tirs nourris d'armes à feu et des grenades. Vers 5h00' du matin, une horde de miliciens armés de gourdins, de machettes et de lances sont entrés dans le camp pour achever les blessés et traquer ceux qui étaient encore indemnes. Au lever du soleil, le camp était jonché de milliers de corps inertes, et de centaines de blessés que les miliciens ont achevés à l'arme blanche.</p> <p><b>Murambi comme site mémorial :</b> Murambi était une école secondaire d'enseignement technique en construction. Les travaux de construction avaient débuté en 1990. Quand le génocide commence en avril 1994, les travaux de construction de l'école étaient en phase de finissage. Etant un lieu de tuerie à outrance, Murambi est devenu un site mémorial tout juste à la fin du génocide.</p> <p>➤ <b>Gisozi</b> Construit en 1999, Gisozi est le plus grand site mémorial du génocide quant aux nombres de victimes qui y sont inhumées : trois cent mille victimes retrouvées sur le site et dans les rues de Kigali, tuées et abandonnées dans leurs maisons, sur des barrières érigées par les miliciens Interahamwe et les ex-forces armées rwandaises. Les victimes de la colline de Gisozi qui étaient abandonnées sur le lieu ont été mises dans une petite maisonnette sur le site avant de les inhumer décentement sur le site.</p> <p><b>Gisozi comme site mémorial :</b> construit en 1999, Gisozi existe avant même la construction des bâtiments dans lesquels sont conservées les preuves matérielles du génocide. Ceci revient à dire que les quatre sites existent comme sites mémoriaux dès l'arrêt du génocide en juillet 1994.</p> <p>➤ <b>Bisesero</b></p>	
--	--	---	--

		<p>Avant 1994, Bisesero et ses environs étaient en majorité habités par les Tutsi qui, de manière récurrente avaient lutté contre les tueries dont ils ont été victimes dès 1959 lors de la guerre dite de la révolution de Bahutu jusqu'au génocide en 1994. Avec de simples pierres, dès avril 1994, les victimes ont dû résister pendant plus de deux mois contre les génocidaires bien armés avant d'être complètement anéanties et exterminées en juin 1994.</p> <p><b>Formation de Bisesero :</b> construit en 1998, Bisesero a été conçu avec une interprétation historique de telle sorte qu'en bas de la colline une grosse pierre entourée d'autres petites pierres et de neuf lances enfoncées tout autour, symbolisent les armes avec lesquelles les résistants ont dû lutter pendant plus de deux mois contre les génocidaires venus principalement de neuf anciennes communes de la préfecture de Kibuye. Le site, c'est aussi les trois maisons à trois chambres chacune, symbole de mêmes neuf communes de Kibuye où Bisesero est circonscrit.</p> <p><i>L'emplacement physique sur les lieux où s'est déroulé le génocide et les moyens d'interprétation font partie de la stratégie d'interprétation.</i></p> <p>L'emplacement physique sur les lieux où s'est déroulé le génocide nous fait penser à deux éléments importants suivants : la localisation des sites à travers le pays et l'emplacement physique des sites par rapport en leur milieu physique.</p> <p>S'agissant du premier point relatif à leur location, ces sites sont localisés dans quatre districts de quatre provinces sur les cinq que compte le pays. Nyamata est situé dans le district de Bugesera en Province de l'Est ; Murambi dans le district de Nyamagabe en Province du Sud ; Gisozi dans le district de Gasabo dans la Ville de</p>	
--	--	--	--

		<p>Kigali et Bisesero dans le district de Karongi en Province de l'Ouest.</p> <p>Quant à l'emplacement physique des sites par rapport en leur milieu physique, il importe de noter que :</p> <p>1. <b>Nyamata</b> : le site est un lieu dans une région meurtrie des cycles de tueries depuis 1963, 1966, 1973, 1990, le pire étant celui de 1992 avec plus de 2,000 personnes massacrées au cours de la seule journée du 04 mars 1992. Les victimes de tous ces massacres dont la somme est le génocide de 1994 est une histoire dont la mémoire est conservée dans le site mérite une attention toute particulière de l'humanité.</p> <p>S'agissant de l'emplacement physique du site par rapport en leur milieu physique, Nyamata est ce lieu où après une petite accalmie, la population rescapée avait construit une église en 1980 où lors des massacres de 1990, la population qui y avait cherchait refuge a trouvé leur vie sauvée craignant que c'est un lieu saint. Mais, en 1994, toutes les innocentes victimes rassemblées sur le lieu ont été sauvagement tuées.</p> <p>2. <b>Murambi</b> : Ce site est une colline stratégique sur laquelle cette ancienne école en construction était bâti. Au lieu un lieu de la science et de la technologie, les génocidaires en ont traduit en un lieu de carnage où plus de cinquante mille personnes ont été massacrées pendant dans la seule nuit du 12 au 22 avril 1994. Sa situation géostratégique dans la région a fait que les victimes y soient rassemblées sous prétexte d'y être protégées et que la personne pouvant chercher à s'échapper pourra facilement être attrapée.</p> <p>3. <b>Gisozi</b> : Situé au nord-est de la Ville de Kigali, Gisozi est aussi une colline où sur le site une barrière y était érigée pour arrêter tout Tutsi de la région pouvant chercher une voie de fuir en traversant le marais de la</p>	
--	--	--	--

		<p>Nyabugogo qui est à quelques mètres du site. La localisation de Gisozi par rapport à la taille de Kigali et les massacres qui ont eu lieu dans la ville prouvent réellement que le site regorge la mémoire des victimes de Kigali.</p> <p><b>4. Bisesero :</b> Le site est sur une colline de plus de 2000 mètres d'altitude et c'est sur la colline et d'autres contiguës que les Tutsi victimes du génocide habitaient. La position stratégique de la colline-site a fait que les victimes résistent pendant plus de deux mois contre les génocidaires bien armés avant d'être complètement anéanties et exterminées en juin 1994. Ainsi, la mémoire de ces sites et les sites de mémoire de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont indissociables.</p> <p><i>La stratégie d'interprétation englobe le passé historique du lieu et ses significations actuelles, dans une perspective de dialogue et de construction de la paix. Elle aborde la manière dont les parties prenantes concernées par le site entendent prendre en compte les débats sur des questions d'actualité en lien avec les thèmes du site.</i></p> <p><b>Le passé historique des sites étant décrit ci-haut, les significations actuelles des sites sont d'ordre suivant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quatre sites reflètent des lieux historiques pouvant permettre à la génération actuelle et future de connaître avec faits tangibles, l'histoire du dernier génocide du 20<sup>ème</sup> siècle. On ne devra pas connaître l'histoire seulement, mais aussi et surtout en tirer des leçons pour cultiver la paix durable entre les peuples afin que <b>"Plus Jamais ça"</b> soit une réalité.</li> <li>- Les sites sont des lieux où les jeunes comme les grandes personnes s'y rendent pour comprendre</li> </ul>	
--	--	--	--

		<p>l'ampleur, l'animosité et le degré d'atrocités dont les victimes du génocide ont été sujettes. C'est aussi des lieux où après visites du site l'on prend d'engagements et des mesures qui s'imposent pour lutter contre le génocide et son idéologie. A la place de ces antivaleurs, la tolérance et la paix sont facilement enseignées et facilement comprises.</p> <p>- Les sites symbolisent la solidarité et la cohésion sociale entre les peuples. En effet, depuis la fin du génocide en juillet 1994, l'humanité toute entière s'est sentie meurtrie, vu les atrocités dont venaient d'être victimes les Tutsi. La solidarité agissante à l'intérieur comme à l'extérieur s'exprime à travers ces sites mémoriaux qui associent rescapés du génocide à travers le pays et les restes de la population rwandaise dont les tueurs et les personnes innocentes d'une part, et la communauté internationale vu sa passivité et son inaction d'autre part. Ces sites mémoriaux sont une référence absolue pour minimiser l'exclusion sociale. Ils contribuent à cultiver la paix sociale retrouvée et le « Vivre ensemble » entre les peuples.</p> <p>Les quatre sites mémoriaux est un reflet de l'histoire et une mémoire pour l'humanité. Ainsi, sa vie et sa santé est une conjugaison de divers partenaires tant locaux, nationaux et internationaux. L'apport de chacun étant de préserver la mémoire du génocide pour un monde meilleur sans génocide.</p> <p>En effet, c'est les partenaires des sites, surtout locaux et nationaux qui, autour des débats réguliers que</p>	
--	--	---	--

		<p>les questions en rapport avec les sites sont traités. On peut citer entre autres, les travaux communautaires à effectuer sur les sites, la prise des mesures de lutte contre certains effets affectant les sites et autres.</p> <p><b><i>Programmes d'éducation et d'information aux sites mémoriaux</i></b></p> <p>Les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont ces lieux appropriés aux programmes d'éducation et d'informations sur la mémoire du génocide. Spécifiquement d'élèves allant du primaire au secondaire et étudiants d'universités y effectuent des visites dans le cadre des leçons d'histoire et de gestion du patrimoine surtout culturel lié à la mémoire du génocide. Ainsi, les élèves et étudiants par milliers visitent ces quatre sites chaque année.</p> <p>S'agissant des étudiants et chercheurs, plusieurs documents de recherches ont été produits sur les sites : c'est le cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Murambi : le livre des ossements</i> de Boubacar Boris Diop paru aux Editions Paris, Zulma (16/01/2014)</li> <li>- <i>Rwanda. Mémoire d'un génocide</i> de Bürher, Michel, Éditions UNESCO, Paris, 1996.</li> <li>- <i>Les politiques mémorielles du génocide des Tutsi dans les églises catholiques rwandaises, de 1994 à nos jours : études de cas</i> de Dufour Julia, École des Hautes Études en Sciences Sociales, <i>Mémoire de Master1 – Mention Histoire, Juin 2010</i></li> <li>- « <i>Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda. Mémoriaux et lieux de mémoire</i> » de Dumas Hélène et Korman Rémi <i>Afrique contemporaine</i> 2011/2 (n°</li> </ul>	
--	--	---	--

		<p>238), p. 11-27. DOI 10.3917/afco.238.0011</p> <p>- ‘‘Préservation de la mémoire du génocide, rôles, actions et stratégies’’, <i>Etudes Rwandaises</i> (Editions de l’Université Nationale du Rwanda) N° 9, 2005 de Kanimba, Célestin.</p> <p><i>Le texte de proposition d’inscription documente le processus de réconciliation et démontrera que la proposition d’inscription du site n’interrompt pas le processus de dialogue et de réconciliation.</i></p> <p>Selon l’acte constitutif de l’UNESCO « <i>les guerres prenant naissance dans l’esprit des hommes, c’est dans l’esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix</i> ». Les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero jouent au premier plan le rôle de réconciliation nationale en ce sens que c’est sur les sites que les rwandais, toutes catégories confondues commémorent tous ensemble, le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994.</p> <p><b>Le rôle de la réconciliation est aussi manifeste sur les sites de telle sorte que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites mémoriaux du génocide sont une forme matérielle du processus de réconciliation entre les bourreaux et les victimes du génocide perpétré contre les Tutsis. En effet, ce caractère fédérateur s’est concrétisé au fur et à mesure par la participation de toutes les communautés à la réhabilitation des édifices et à leur entretien régulier. L’adhésion au projet commun de société au Rwanda est une leçon à l’humanité surtout aux pays qui sortent des conflits</li> <li>• C’est tout le monde qui dépose les gerbes de fleurs sur les tombes (les bourreaux repentis,</li> </ul>	
--	--	--	--

		<p>les rescapés et les Rwandais de manière générale) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites mémoriaux sont une référence absolue pour minimiser l'exclusion sociale. Ils contribuent à cultiver l'entraide, la paix sociale entre les différents groupes sociaux d'un même territoire, d'un monde commun à nous tous ;</li> <li>• Les sites mémoriaux proposés pour inscription sont des lieux de réconciliation par excellence du fait que nombreuses personnes, rescapés et bourreaux, mains en mains s'accordent à bâtir une nation qui ne reconnaitra plus un génocide ;</li> <li>• Les débats issus de diverses rencontres après visite des sites contribuent fort bien à la réconciliation nationale. Cela prouve que Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, témoignent non seulement les horreurs et la période sombre qu'a connu le Rwanda d'Avril-juillet 1994, mais aussi la réconciliation, l'unité et la résilience à l'issue du génocide perpétré contre les Tutsi.</li> <li>• C'est sur les site de Gisozi, en avril 2000, lors de la 6<sup>ème</sup> commémoration du génocide que le premier Ministre Belge Guy Verhofstadt a fait acte de contrition au nom de son peuple et son pays, la Belgique, ancien colonisateur du Rwanda ;</li> <li>• <i>“Quand la mémoire témoigne, la voie de la réconciliation est possible. Le Rwanda est un exemple vivant. Il est à suivre”</i> a dit Sissi Al Fata, Président de la Chambre des Députés, lors de sa visite au site de Gisozi, 15/08/2017</li> <li>• « ...Reconnaître ce passé, notre responsabilité, est un geste sans contrepartie. Exigence envers nous-même et pour nous-même. Dette envers les victimes après tant de silences passés. Don envers les vivants dont nous</li> </ul>	
--	--	--	--

		<p>pouvons, s'ils l'acceptent, encore apaiser la douleur. Ce parcours de reconnaissance, à travers nos dettes, nos dons, nous offre l'espoir de sortir de cette nuit et de cheminer à nouveau ensemble.</p> <p>Sur ce chemin, seuls ceux qui ont traversé la nuit peuvent peut-être pardonner, nous faire le don de nous pardonner » Emmanuel Macron, Président de la République Française, mot prononcé au site de Gisozi, le 27/05/2021.</p>	
P.15 ; colonne 1, lignes 6-9	<p><b>Recommandations complémentaires</b></p> <p>a) Documenter et préparer une base de référence pour la conservation, la gestion et le suivi des éléments constitutifs du bien en série proposé pour inscription</p>	<p><b>L'État partie accueille favorablement la recommandation de documenter et de préparer une base de référence pour la conservation, la gestion et le suivi des éléments du bien en série proposé pour inscription.</b></p> <p>L'État partie a commencé à préparer et à documenter une base de référence pour la conservation des attributs et des preuves du génocide, avec des protocoles et des techniques de conservation pour chaque type d'élément constitutif comme les restes humains, les vêtements des victimes, leurs possessions comme les ustensiles de cuisine, les pièces de monnaie, les chaussures, les armes traditionnelles (en métal et en bois) et les armes à feu, et les bâtiments.</p> <p>L'État partie a élaboré un plan de gestion pour 2024-2028, avec des objectifs spécifiques et des actions stratégiques visant à gérer et suivre les éléments du bien proposé en série ; à renforcer les capacités des gestionnaires du site en matière de gestion et de conservation. L'État partie prévoit de réaliser une étude d'impact environnemental sur les sites afin d'envisager des mesures préventives appropriées pour éviter la dégradation des attributs et du site en général. Assurer l'entretien, l'inspection et le suivi réguliers du site, disposer d'un système intégré de lutte contre les nuisibles, produire des rapports réguliers et</p>	<p>L'ICOMOS considère que cette correction contient de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.</p>

		prendre des mesures le plus rapidement possible.	
P.15 ; colonne 1, lignes 10-11	b) Adopter le classement des éléments constitutifs en tant que patrimoine culturel national	En juin 2023, l'Etat partie a informé l'organe consultatif de l'ICOMOS de l'avancement du projet d'arrêté ministériel régissant l'inscription des sites sur la liste du patrimoine national, en cours d'examen par la Commission rwandaise de réforme législative. <b>Suite à des échanges et discussions entre la Commission et le Ministère, la Commission a tout récemment soumis le projet de décret au Ministère de l'Unité Nationale et de l'Engagement Civique, après examen, et il a été transmis aux organes compétents pour adoption.</b>	L'ICOMOS considère que cette correction contient de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.
P.15 ; colonne 1, lignes 12-16	c) Actualiser le plan de gestion, en incluant des protocoles de gestion des risques de catastrophes et une stratégie relative aux visiteurs et à l'interprétation qui soit participative et associe tous les acteurs concernés	Le plan de gestion des composantes du bien proposé pour inscription pour la période 2018-2022 avait expiré en 2022. Tout en mettant à jour ce plan de gestion, le ministère de l'Unité nationale et de l'Engagement civique, qui est responsable de la gestion de ces sites, a continué à assurer leur gestion quotidienne par l'intermédiaire de leurs gestionnaires malgré cette échéance.  Tout au long du processus de mise à jour du plan de gestion, divers partenaires, y compris les communautés entourant les sites, ont été consultés et aidés à déterminer les actions à entreprendre lors de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion pour conserver le bien et ses attributs. Tout cet exercice a abouti au document final plan de gestion quatre éléments qui a proposé le puits pour l'enregistrement qui a déjà été validé. <b>L'Etat a remis ledit plan au Centre du Patrimoine Mondial pour l'attention du Comité Patrimoine Mondial.</b>	L'ICOMOS considère que cette correction contient de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.
P.15 ; colonne 1, lignes 17-20	d) Intégrer des évaluations d'impact sur le patrimoine dans le cadre de planification des zones tampons et de l'environnement plus large du bien	<b>Les zones tampons des éléments du bien proposé pour inscription sont réglementées par l'arrêté ministériel N° 16/MOJ/AG/19 du 09/09/2019 relatif à la commémoration du génocide perpétré contre les Tutsis, qui prescrit en son article 34 que " Nul n'est autorisé à détruire, rénover ou construire un</b>	L'ICOMOS considère que certaines corrections réitèrent les arguments/la justification présentée dans le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires qui

	proposé pour inscription	<p><b>bâtiment quelconque dans une zone tampon du site mémorial du génocide perpétré contre les Tutsis sans l'autorisation des organes compétents. Cet organe doit consulter la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide avant de donner cette autorisation "</b>.</p> <p>En ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur le patrimoine dans le cadre de la planification de la zone tampon, l'Etat partie envisage de prévoir une disposition spéciale à l'avenir lors de la révision de la loi N° 28/2016 du 22/7/2016 sur la préservation du patrimoine culturel et des connaissances traditionnelles.</p> <p>En pratique, comme c'est le cas pour tous les districts du pays, les autorités locales des districts dans lesquels se trouvent les quatre éléments constitutifs du bien ont pris et prennent encore en considération la présence et la protection des différents éléments du patrimoine culturel situés sur leur territoire lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement urbain.</p>	ont été pleinement examinées par l'organisation consultative ; et que certaines corrections contiennent de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.
P.15 ; colonne 1, lignes 21-23	e) Élaborer un système de suivi qui inclut des indicateurs clés liés aux attributs principaux et aux principales menaces.	L'Etat partie prend bonne note de cette recommandation de l'organisation consultative et a le plaisir d'informer le Centre du patrimoine mondial qu'elle a été prise en compte lors de la mise à jour du plan de gestion déjà envoyé au Centre du patrimoine mondial.	L'ICOMOS considère que cette correction contient de nouvelles informations qui ne peuvent pas être prises en compte à ce stade.